

RESPONSABLES DES ACTIONS NATIONALES & CADRES TECHNIQUES NATIONAUX

(Voir organigramme ci-dessous)

Les actions nationales du comité sont pilotées par des **responsables & cadres techniques (DTF, RCN, RDN, FF, EF)**. Ces derniers sont proposés par le *Président fédéral* et la nomination est prise à la majorité absolue des voix exprimées du *Comité directeur fédéral*. Ces cadres proposent des adjoints et leurs nominations sont également entérinées par le *Bureau directeur fédéral*. Chaque cadre a le loisir de s'entourer d'un personnel nécessaire et compétent afin de réaliser au mieux les actions dont il a la charge (conseiller, intervenant, référent, etc.). Chaque responsable de commission et cadre est autonome et doit réaliser sa mission sans le besoin de sollicitation du *Président fédéral* et du *Comité directeur fédéral* et établira en fin de saison un **bilan de ses actions** et un **projet pour la saison à venir**. Les postes sont reconduits par tacite reconduction en début de chaque saison pour la période préolympique de quatre saisons. Ci-dessous la définition des postes principaux :

DIRECTEUR TECHNIQUE FEDERAL - DTF

Le DTF (« Directeur technique national/DTN » pour la fonction publique) est un **technicien de haut niveau** ayant de fortes connaissances et compétences en matière d'organisation du sport particulièrement des sports de combat et arts martiaux. Il pilote l'**ensemble des projets fédéraux** pour toutes les disciplines fédérales (spécialités sportives) et sa réalisation avec l'aide d'un (ou des) adjoint(s) dénommé *Directeur technique adjoint (DTFA)*. Ce dernier est peut être chargé d'une mission précise ou d'un secteur géographique (Ex. : développement fédéral, gestion/administration fédérale, formation, haut niveau, DOM/TOM). Le DTFA est proposé par le DTF et sa nomination est entérinée par le *Bureau directeur fédéral*.

RESPONSABLE DE COMMISSION NATIONALE - RCN

Le RCN, ayant le titre de « **président de commission nationale** », est un **membre à part entière du comité directeur fédéral** ayant de fortes connaissances pour le domaine dont il a la charge. Les commissions nationales sont les suivantes : **éthique, technique, électorale, développement, discipline, réglementation, médical, arbitrage, grades & équivalences de diplôme, formation, recherche, jeunes, féminines, handisport, international, sport pour tous, éthique, sport de haut niveau, sport scolaire et universitaire, équipements, championnats et manifestations diverses**. LE RCN coordonne les actions avec les RDN pour ce qui concerne les activités dites transversales et notamment pour les **compétitions et manifestations nationales, formations et examens (grades, officiels, entraîneurs de club et VAE), stages divers et déplacement à l'étranger**. Il est aidé dans sa tâche par un adjoint dénommé *Responsable de commission nationale adjoint (RCNA)*. Le RCNA est proposé par le RCN et sa nomination est entérinée par le *Bureau directeur fédéral*.

RESPONSABLE DE DIVISION NATIONALE - RDN

Le RDN est un **technicien de haut niveau** ayant de fortes connaissances et compétences dans sa discipline (spécialité sportive) ou/et pour un groupe de disciplines proches. Il met en place les **manifestations nationales** de sa spécialité sportive et coordonne ses actions avec les autres RDN pour ce qui concerne les actions suivantes : **formations et examens (grades, officiels, entraîneurs de club, équivalences et VAE)**. Il est aidé dans sa tâche par un adjoint dénommé *Responsable de division nationale adjoint (RDNA)*. Le RDNA est proposé par le RDN et sa nomination est entérinée par le *Bureau directeur fédéral*. **Groupes de spécialités** : *Boxes-pieds-poings/BPP, Sports pieds-poings-sol/PPS & Submission-wrestling/SUB, Activités de mise en forme/FIT, Activités de défense personnelle/DEF et Activités de réalisation de formes martiales/MAR.*

FORMATEUR FEDERAL - FF

Le FF (« Formateur national » pour une fédération délégataire) est un **technicien de haut niveau** ayant de fortes connaissances et compétences dans son domaine d'intervention. Il met en place et pilote des actions de formation voire intervient dans le cadre de stages et examens notamment pour la formation de cadres régionaux. Il est spécialiste dans un domaine ou une discipline sportive en matière de : **grades, officiels, instructeurs de club, etc.** (Ex.: *Responsable national de formation des officiels ou Responsable national de formation des instructeurs de club*). Il s'entoure d'une équipe de **formateurs nationaux par spécialité** et de **membre de jurys nationaux**. Il est sous la responsabilité des *Présidents de la Commission nationale de formation, de la Commission nationale des grades et équivalences, et de la Commission nationale d'arbitrage*. Il est aidé dans sa tâche par un adjoint dénommé *Formateur national adjoint/FNA*. Le FNA est proposé par le FN et sa nomination est entérinée par le *Bureau directeur fédéral*.

ENTRAÎNEUR FEDERAL - EF

L'EF (« Entraîneur national » pour la fonction publique) est un **cadre technicien de haut niveau** ayant de fortes connaissances et compétences dans son domaine d'intervention. Il est spécialiste dans un domaine ou une spécialité sportive ou une tranche d'âge (Ex. : Full-contact junior-A ou Light-contact sans low-kick cadette/junior-B). Il met en place et pilote les actions de préparation, détection et sélection d'athlètes pour le haut niveau. Il s'entoure d'adjoints afin de constituer une équipe d'**entraîneurs nationaux par spécialité** et de **sélectionneurs nationaux**. Il coordonne ses actions avec les autres EF des spécialités proches. Il est aidé dans sa tâche par un adjoint *Entraîneur fédéral adjoint (ENA)*. L'EFA est proposé par l'EF et sa nomination est entérinée le *bureau directeur fédéral*.

A l'échelon régional (Ligue régionale) est nommé un *Délégué technique régional/DTR* (« Conseiller technique régional/CTR » pour la fonction publique). C'est un **technicien de haut niveau** ayant de fortes connaissances et compétences en matière d'organisation du sport. Ce dernier est proposé par le *Président fédéral* en concertation du *Directeur technique fédéral/DTF* et la nomination est prise à la majorité absolue des voix exprimées du *Bureau directeur fédéral*. Sa mission est similaire à celui du DTF pour la gestion et suivi des dossiers régionaux.

La structuration administrative et technique de la ligue régionale, dans la mesure du possible, prend la même forme qu'au niveau national.

ORGANIGRAMME DES CADRES NATIONAUX

